



«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## DECLARATION LIMINAIRE DE FO DGFIP DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 14 JANVIER 2014

Monsieur le Président du Comité Technique Local,

Constatant que **les suppressions d'emplois** sont pérennisées et reconduites chaque année, **FO DGFIP 93** ne partage pas du tout votre point de vue affirmant que le département de la Seine Saint Denis s'en tire plutôt bien par rapport aux autres départements avec « seulement » 23 suppressions d'emplois prévues en 2014.

Un examen attentif des chiffres réels fait apparaître que ce sont **33 emplois qui sont supprimés pour l'année 2014 en Seine Saint Denis**. Vous ne prenez pas en compte les 10 emplois du mouvement pour ordre concernant 7 huissiers des finances publiques ainsi que 3 cadres A+. Par un tour de passe-passe, des emplois votés au budget sont laissés vacants pendant plusieurs années, ce qui vous permet ensuite de ne pas les prendre en compte dans les suppressions en disant qu'ils n'existaient plus depuis longtemps.

**FO DGFIP 93** conteste cette présentation favorable à la direction du chiffre des suppressions d'emplois, volontairement erronée et inexacte afin de cacher la réalité des choses.

Par ailleurs, ces suppressions d'emplois, si elles concernent l'ensemble des services et postes, sont cependant massives au sein des trésoreries municipales qui sont de petites structures avec en général peu de personnel. **FO DGFIP 93** souhaiterait connaître quelle est la stratégie exacte à long terme de la direction envers les postes communaux, sinon de les sacrifier et de les fermer ?

Les simplifications de service, la dématérialisation à marche forcée qui ne se fait pas sans difficultés, ne justifient pas ces suppressions d'emplois.

Dans ce cadre, **FO DGFIP 93** désapprouve totalement votre politique qui n'est que l'application stricte de la démarche stratégique et ne peut que voter contre ces suppressions d'emplois.

En ce qui concerne **le problème des refus de congés ou d'autorisations d'absence, d'écrêtement des crédits horaires, des refus de détachements**, **FO DGFIP 93** partage tout à fait et soutient la démarche initiée ce jour par une autre Organisation Syndicale. En effet, sur certains sites, des agents se présentant à des concours se voient refuser les jours de préparation auxquels ils ont droit, des jours de congés ne peuvent être pris par les agents car ils ne sont pas validés en temps et en heure par la hiérarchie. Des congés sont refusés au motif de la règle de présence de 50% des effectifs alors que celle-ci n'existe plus dans les instructions. Des récupérations sont refusées au motif que l'agent n'a pas assez de crédit, alors qu'une récupération peut être accordée même en cas de crédit négatif, du moment que celui-ci ne dépasse pas 12 heures. Les autorisations d'absences sont accordées de plus en plus difficilement. Alors que vous affirmez que les vacances d'emplois sont comblées, les détachements sont systématiquement refusés aux agents.

La raison principale donnée est la suivante : **Manque de personnel**. Or, Monsieur le Président, d'où vient ce manque de personnel ? **Des suppressions d'emplois !** Comment pouvez-vous cautionner ces refus de plus en plus systématiques au détriment des agents qui n'ont alors qu'un seul désir, fuir au plus vite ce département dans lequel ils ne sont considérés que comme des machines à objectifs et rien d'autre, où la déshumanisation des postes et services est flagrante face à une hiérarchie elle-même désorientée face à un afflux de directives se contredisant entre elles et pour le moins illisibles, voire incompréhensibles ?

Sur certains sites, **les crédits horaires** des agents ne sont pas à jour. IL faut rappeler qu'Agora est une application lourde. Toute validation tardive oblige les gestionnaires des horaires variables 'à faire tourner les compteurs'.

Cela aboutit, en fin de mois et pour un nombre croissant d'agents, à l'écrêtement des crédits d'heures au-delà de 12 heures, alors que les collègues ne connaissent pas leur crédit horaire ! Pensez-vous que les agents, en considération des suppressions d'emplois massives, ont le temps chaque matin de calculer leur crédit horaire quotidien face à la non-mise à jour de ces derniers par l'application Agora ! Cette situation arrange-t-elle in fine la direction qui considère ainsi que le sens du service public et le professionnalisme avéré des agents dans le département permet de pallier à ces suppressions massives d'emplois ? Envisagez-vous de réattribuer aux agents concernés les crédits horaires ainsi perdus en fin de mois ?

**FO DGFIP 93 demande qu'un rappel soit fait aux chefs d'unités sur les principales règles relatives au temps de travail et au droit à congé.**

Le droit des agents à prendre des congés doit être respecté. Ils ont déjà suffisamment de difficultés dans le département : absences de logements proposés à des prix abordables, insuffisance des places de crèches, frais de transports élevés, non prise en compte dans le dispositif ZUS (hors 2 postes).

En ce qui concerne la demande de FO datant du début du mois de septembre 201 sur **l'attribution de salles syndicales** pour toutes les organisations syndicales sur chaque site de plus de 50 agents, force est de constater qu'aucune clef ne nous a été remise. La direction nous avait pourtant promis que le problème serait réglé à la fin de l'année 2013.

Ces éléments sont révélateurs de l'absence de véritable dialogue social dans le département.

**Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CTL, FO DGFIP 93** souhaite évoquer un aspect d'ordre général, à savoir **la détermination des sujets « pour avis » et des sujets « pour information ».**

Les textes en vigueur permettent aux organisations syndicales de demander qu'un point de l'ordre du jour fasse l'objet d'un avis et non d'une simple information.

Nous constatons de plus en plus que des points importants de l'ordre du jour ne font plus l'objet d'avis.

**FO DGFIP 93** demande que l'examen du budget fasse l'objet d'un vote.

**FO DGFIP 93** attend aujourd'hui une réponse concrète de la direction sur les sujets ci-dessus évoqués.

**Vos représentants en CTPL :** Didier DUCHESNE, Guilène LAHAYE, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

**AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES**

Section **F.O** DGFIP 93 : DDFIP site Moulin, [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01.48.96.62.30 P 06 64 93 96 71

Web :